



Succession indivision vente

Par Aubergine

Bonjour,

Je vous écris pour avoir votre aide et conseil.

Suite à signature de la succession après le décès de nos parents, on se retrouve propriétaires en indivision de l'appartement qu'ils avaient achetés. Étant 4 enfants, nous avons chacun 1/4 du bien. Nous étions tous d'accord pour vendre pendant la succession et au moment de la signature.

Cependant depuis un an, un des héritiers ne répond plus à nos messages, demande pour mettre le bien en vente en agence sans raison particulière.

Aussi j'aimerais savoir quels sont nos droits / possibilités pour faire avancer les choses ?

Les factures continuent de tomber (assurance, syndic, impot, ...). On aimerait se libérer de ce bien.

Merci d'avance pour votre aide précieuse.